

# Prévention de la violence dans le milieu de travail

(offert en format bilingue avec traduction simultanée)

**Date:** 2 & 3 novembre, 2019

**Heure:** 8h30 à 16h30

**Lieu:** Days Inn & Suites  
2515 rue Mountain  
Moncton, N.-B.

Ce cours présentera les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncée dans la partie II du *Code canadien du travail*. Le cours aidera aussi aux participants à connaître les recours disponibles pour prévenir la violence dans le lieu de travail et intervenir en cas d'incident. Il s'agit d'un cours pour les membres des comités de santé et sécurité, les membres des comités exécutifs de section locale et les délégués et déléguées syndicaux qui ont des connaissances et expérience en santé et sécurité.

**Ouvert aux membres qui travaillent dans des lieux de travail sous réglementation fédérale**

Ce qui sera couvert :

- Les membres résidant à l'intérieur d'une zone de 40 kms du lieu de la formation recevront une indemnité de 50 \$ par jour après avoir terminé la formation
- Les dépenses pour les membres habitant à plus de 40 kms du lieu de la formation pourront être considérées (kilométrage, hôtel, repas), mais **exigeront toutefois une pré-approbation**
- Perte de salaire (s'il y a lieu) sera remboursée. Les membres travaillant les soirs et/ou les fins de semaine devront **soumettre une copie de leur horaire**
- Les frais de garde familiale seront remboursés selon la politique de l'AFPC sur la garde familiale.

**Date limite pour s'inscrire est le 1er octobre, 2019 à 16h30**

Les membres qui seront choisis pour participer à ce cours en seront avisés par courriel au plus tard le 8 octobre, 2019.

**COMMENT S'INSCRIRE?** Vous trouverez l'applications en ligne [ici](#)

